



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240715-D\_2024\_6\_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_6\_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 15 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 09 Juillet 2024

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Création d'un emploi  
d'Adjoint administratif principal  
de 1ère classe (catégorie C) à  
temps non complet de 28  
heures hebdomadaires pour  
France Services**

**Pouvoirs :**

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame CHALVET Catherine

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :  
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.  
Afin de pérenniser l'emploi de l'agent actuellement en place depuis un an sur un contrat d'accroissement, il est proposé de créer son emploi.  
Il est proposé à l'assemblée de créer le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C) pour le poste de Conseillère France Services à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, à compter du 01/08/2024.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**DECIDE :**

- 1) **De créer le poste défini précédemment,**
- 2) **De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,**
- 3) **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,**
- 4) **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le  
ID : 007-200039832-20240715-D\_2024\_6\_3-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/07/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le